



Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

ID : 003-210301388-20231212-BP2024COMMUNE-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Douze Décembre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. Mme AUBIN.  
M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. Mme JEUNE.  
Mme MINARD de CHABANNES. M. HUSSON. M. BOUTONNAT.  
Mme VAZ.**

Formant la majorité des membres en exercice.

### Excusés :

- M. FERBOS, pouvoir à Mme QUATRESSOUS,
- M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES,
- M. TALABARD, pouvoir à M. BOUCHET,
- Mme PÉRICHON,
- Mme MOUILLÈRE, pouvoir à Mme CHERVIN.

### Absent :

- M. MARTIN.

### **Madame Marjorie VAZ a été élue Secrétaire.**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les propositions d'inscriptions budgétaires pour  
l'année 2024 présentées par Monsieur le Maire pour le budget Commune  
de Lapalisse,

Sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le Jeudi  
30 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2024 qui s'équilibre  
en dépenses et en recettes, de la façon suivante :

- |                                  |             |
|----------------------------------|-------------|
| - en section de fonctionnement : | 2 510 000 € |
| - en section d'investissement :  | 2 615 500 € |

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an  
que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le - 6 FEV. 2024

Publié ou Notifié

le : 13 DEC. 2023

Accusé de réception de la télétransmission  
le :

Le Maire,

